



# FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

REFONDATION DU SYSTEME DE SANTE ET D'ACTION SOCIALE

**AUGMENTATION DU POINT D'INDICE,  
IL Y A URGENCE !**



Au 1<sup>er</sup> mai, le SMIC vient d'être augmenté de 2.22 % pour atteindre 1 383,08 € nets, conformément à la loi qui prévoit que chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix à la consommation soit automatiquement suivie d'un relèvement du Smic dans les mêmes proportions.

➤ Nous attendons maintenant que le gouvernement réévalue le SMIC largement au-dessus de l'inflation, pour offrir un niveau de vie décent. La CGT revendique un SMIC à 2 000 euros bruts.

➤ De plus, pour prendre en compte cette réévaluation du SMIC, le traitement indiciaire minimum dans la Fonction Publique Hospitalière est fixé à l'indice 361. Cependant les autres échelons n'étant pas réévalués, on assiste à une aggravation du tassement des grilles de salaires.

Par conséquence :

## CATÉGORIE C

- Depuis le 1<sup>er</sup> mai, les grilles de salaires des agents de catégorie C (échelles C1, C2 et C3) comportent de plus en plus d'échelons au SMIC !!!
- La grille C1 (celle des ASHQ, des adjoints administratifs, des AEQ) comporte 8 échelons au SMIC. Cela signifie qu'un agent avec 12 ans d'ancienneté gagne le même salaire qu'un agent nouvellement embauché
- Pour la grille C2 (AES, ouvrier professionnel 2<sup>ème</sup> classe, agent de maîtrise...), ce sont 5 échelons qui équivalent au SMIC.
- Ainsi, un ouvrier qui a 5 ans d'ancienneté aura la même rémunération qu'un nouvel embauché
- Pour la grille C3, ce sont 2 échelons qui équivalent au SMIC

## CATÉGORIE B

- Certaines grilles de catégorie B sont aussi impactées
- C'est le cas de la grille des aides-soignantes/auxiliaires puéricultrices (2 échelons) ; la grille des assistants médico-administratifs/adjoints des cadres (3 échelons) ; la grille des techniciens hospitaliers (3 échelons) ; la grille des moniteurs éducateurs (3 échelons).
- Les infirmiers restés en catégorie B (corps en voie d'extinction) ne sont plus qu'à 10 points du SMIC = 48.50 € bruts !!!

## CATÉGORIE A

- De nombreuses grilles de catégorie A démarrent à l'indice 390, soit 29 points seulement au-dessus du SMIC (140,65 € bruts). C'est le cas des attachés d'administration, des infirmiers, des psychologues...

La faiblesse des salaires dans notre secteur, le manque de reconnaissance des qualifications et les faibles progressions de carrière montrent le mépris du gouvernement pour nos activités pourtant jugées essentielles et difficiles. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires pour endiguer la précarité qui se développe dans nos établissements et pour rendre nos métiers attractifs.

## LA CGT REVENDIQUE LA HAUSSE GÉNÉRALISÉE DES SALAIRES PAR :

Pour profiter de la vie

**15**

euros

par heure minimum

**32**

heures

de travail par semaine

**60**

ans

retraite à taux plein

- Une augmentation massive du SMIC
- Une augmentation de 20% de la valeur du point d'indice pour rattraper l'inflation
- Une revalorisation de la reconnaissance des qualifications
- Une amélioration des progressions de carrière pour toutes et tous

**PARTOUT EN TOUTE OCCASION, LA LUTTE DOIT CONTINUER  
ET S'ÉLARGIR POUR DES AVANCÉES CONCRÈTES.**